# **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**





## **ZONE DE DISTRIBUTION : SAINTE-ROSE MASSY**

Conclusion sanitaire

icateur global de quali

2024

L'eau distribuée présente une turbidité ponctuellement anormale (trouble de l'eau) ainsi que des dépassements réguliers de la référence de qualité pour l'aluminium. Une interdiction d'usages a été émise en juillet en raison d'une panne de la chloration.

C

- A : Eau de bonne qualité
- B: Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MASSY (CAPTAGE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement avant d'être distribuée

Votre réseau alimente de façon permanente 4817 personnes sur 1 commune (SAINTE-ROSE). Le responsable des installations est : « SMGEAG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMGEAG » qui assure l'exploitation du réseau.

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

**BACTÉRIOLOGIE** 

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : **35** Conformité : **100** % Valeur maxi : **0 n/100 ml** 

NITRATES

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,315 mg/L Valeur maxi : 0,65 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : **50** Valeur maxi : **0 microgramme/L** 

### TUDBIDITÉ

A

Dépassements ponctuels de la limite réglementaire

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 37

Conformité : 94 % Valeur maxi : 1,9 NFU

# Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Retrouver les résultats des analyses de

l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### ALUMINIUM

Dépassements réguliers de la référence de qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 35 Valeur moyenne : 349 microgramme/L Valeur maxi : 811 microgramme/L

### **ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE**

### L'eau est agressive

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : **6** Valeur moyenne : **4** Valeur maxi : **4** 

Édité le **05/05/2025** 

UDI 971000052

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy - Rue des archives - Bisdary, 97113 Gourbeyre